

Décision 15-D-17 du 30 novembre 2015

relative à des pratiques mises en œuvre sur
le marché de la téléphonie mobile à
destination de la clientèle non résidentielle à
La Réunion et à Mayotte

Posted on: 30 novembre 2015 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Orange Réunion, Orange Mayotte,
Outremer Télécom

Dispositif(s)

Injonction de publication
Pratique établie
Sanction pécuniaire

Procédure(s)

Transaction

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Société Réunionnaise du
Radiotéléphone (SRR)

Lire

le texte intégral de la décision

552.47 Ko

le communiqué de presse